

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **La Commission scolaire s'indigne du traitement médiatique partial d'une situation qui a permis d'identifier publiquement une directrice et deux enseignantes**

*La Commission scolaire dénonce la publication d'un article en première page du Journal de Montréal qui affecte la mobilisation du personnel des écoles*

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 24 septembre 2012** – Le vendredi 21 septembre dernier, l'école primaire Micheline-Brodeur et la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont fait l'objet d'un article publié à la « une » du Journal de Montréal à la suite du dépôt d'une poursuite intentée par les parents d'une élève qui a fréquenté cette école jusqu'en juin 2011.

Deux enseignantes et la directrice de l'école primaire Micheline-Brodeur ont été publiquement identifiées sans jamais que la journaliste ne communique avec elles ou avec la Commission scolaire pour connaître leur version des faits et, surtout, sans que les faits allégués n'aient été prouvés dans le cadre d'une enquête judiciaire.

*« Nous désapprouvons ce traitement sensationnaliste et empreint de peu de sens éthique qui présente la version d'une seule partie pour une situation dont on ne connaît pas l'issue juridique. Nous dénonçons vigoureusement le fait que cet article ait entaché la réputation de personnes qui sont loin d'avoir été condamnées par les tribunaux »,* a déclaré madame Claude Boivin, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

### **Des impacts sérieux pour nos milieux d'éducation**

La Commission scolaire se désole également de constater que cet article risque de générer des réflexes de protection et d'influencer la relation école-famille si essentielle à la réussite des élèves.

Dans un contexte où la valorisation de la profession enseignante est au cœur de nos préoccupations et de celles de l'État, comment peut-on permettre qu'un média démontre un sens de l'éthique aussi « élastique »? Jusqu'où peut aller la liberté d'expression? Quelle est notre assurance de ne pas être touchés par ce type d'articles basés sur des faits non prouvés et motivés uniquement par le gain des médias qui valorisent cette approche journalistique?

*« Ce genre de traitement dans un média à grand rayonnement tend à détruire ce que nous bâtissons avec tant d'efforts. Un tel article a nécessairement des impacts importants sur le personnel des écoles qui s'investit chaque jour pour le mieux-être des jeunes qui lui sont confiés. Cela a des répercussions auprès de tous les professionnels et des intervenants qui travaillent avec*

*nos enfants dans toutes les régions du Québec », a affirmé madame Andrée Bouchard, présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.*

### **Un phénomène complexe : une approche humaine et responsable**

La Commission scolaire invite tous les élèves à dénoncer une situation d'intimidation et traite toutes les plaintes reçues avec rigueur.

L'intimidation à l'école est un phénomène qui existe depuis toujours et sa gestion est très complexe. À la Commission scolaire, nous sommes très préoccupés par ce problème depuis plusieurs années.

La Commission scolaire investit d'ailleurs toutes les ressources octroyées par le MELS pour soutenir la lutte à l'intimidation. Cela s'ajoute à toutes les interventions qui sont faites par plusieurs intervenants de l'école quand ils ont à traiter une forme de violence ou la gestion de conflits.

Dans l'ensemble des écoles, des plans d'action pour contrer la violence, incluant la lutte à l'intimidation, ont été élaborés. De plus, en collaboration avec le Service des ressources éducatives, des formations sont offertes au personnel, aux parents et aux élèves dans toutes les écoles.

Les décisions prises par les intervenants des écoles et de la Commission scolaire dans le cadre des dénonciations doivent être éducatives et concerner toutes les personnes au cœur du conflit, soit les intimidés, les intimidateurs et les témoins.

Malheureusement, en dépit de tous les efforts déployés à l'école et dans la société pour enrayer ce phénomène, il continuera d'exister des situations particulières.

*« Nous savons que ces situations sont difficiles et très émotives pour les parents dont les enfants sont touchés par une forme de violence, a poursuivi la présidente. Nous utilisons plusieurs stratégies pour les accompagner dans la gestion de la situation et dans la recherche de solutions, mais les mesures prises ne sont pas toujours à la satisfaction de tous ».*

### **Une école fière et engagée**

L'école Micheline-Brodeur a posé des actions pour assurer un milieu de vie sain et sécuritaire. Depuis plusieurs années, le programme *Au cœur de l'harmonie*, qui vise le développement d'habiletés sociales, a été mis en place. Une psychoéducatrice et la directrice ont d'ailleurs animé des ateliers portant sur l'intimidation auprès de tous les élèves de l'école. Une conférence sur le sujet a été présentée à l'assemblée générale et un guide sur le développement des habiletés sociales a été remis aux parents. Une technicienne en éducation spécialisée a été embauchée par l'école pour poursuivre la démarche. Un protocole d'intervention en lien avec l'intimidation existe et est mis en application. Ce protocole prévoit des actions auprès des élèves intimidés, des élèves intimidateurs ainsi qu'auprès des témoins. D'autres activités de sensibilisation et de formation sont également réalisées tout au long de l'année.

La Commission scolaire est fière des réalisations de cette équipe-école.

*« Le traitement accordé à cette situation particulière par le Journal de Montréal a inquiété une grande partie du personnel enseignant de la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Si nous semons la crainte auprès du personnel de nos écoles par des articles de ce genre, nous risquons fort de démobiliser de nombreuses personnes compétentes et engagées envers la réussite de nos élèves », a conclu madame Claude Boivin.*

— 30 —

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières compte près de 2 500 employés et se classe au premier rang des 69 commissions scolaires du Québec pour l'efficacité de ses coûts de gestion. De moyenne taille, la Commission scolaire dessert une population très variée de plus de 20 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son parc immobilier se compose de 48 établissements, dont 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation aux adultes. Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont 1 600 enseignants qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Elle est également l'un des plus importants employeurs de la région et un acteur très actif du développement en Montérégie. Pour plus d'information, visitez le [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca).

*Renseignements :*

#### **Julie Brassard**

Service du secrétariat général et des communications

Tél. : 450 359-6411, poste 7229

[brassardj@csdhr.qc.ca](mailto:brassardj@csdhr.qc.ca)